

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 07/39/1

Août 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Trente-neuvième session

**Hôtel Hyatt Regency, New Delhi, Inde,
de 9 h 30 le mardi 30 octobre au dimanche 4 novembre 2007**

Le groupe de travail ad hoc sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH se réunira à 9 h 30, le 29 octobre 2007.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

| Point de l'ordre du jour | Objet | Cote du document |
|---------------------------------|--|-------------------------------|
| | Ouverture de la session | |
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | CX/FH 07/39/1 |
| 2. | Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex | CX/FH 07/39/2 |
| 3. | Rapport des consultations ad hoc d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) présentés par les aliments et questions apparentées | CX/FH 07/39/3 |
| 4. | Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge à l'étape 4 | CX/FH 07/39/4 |
| | - <i>Observations à l'étape 3</i> | CX/FH 07/39/4-Add.1 |
| 5. | Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle et l'hygiène des denrées alimentaires à l'étape 4 | CX/FH 07/39/5 |
| | - <i>Observations à l'étape 3</i> | CX/FH 07/39/5-Add.1 |

Les documents de travail seront placés sur le site Web du Codex :

www.codexalimentarius.net/web/index_en.jsp

Les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur le lieu de la réunion étant limité.

6. Critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 07/39/6](#)
CX/FH 07/39/6-Add.1
7. Document de travail sur l'Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans les (jeunes) poulets de chair CX/FH 07/39/7
8. Principes et lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques : Annexe II : Directives relatives aux paramètres de gestion des risques microbiologiques – à l'étape 4 CX/FH 07/39/8
9. Autres questions et travaux futurs :
(a) Étude du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH CX/FH 07/39/9
CRD 1
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

N.B.: Les documents de travail seront placés sur le site Web du Codex à mesure qu'ils seront établis. Ils peuvent être téléchargés, puis imprimés, à partir de ce site à l'adresse suivante:
<http://www.codexalimentarius.net>
Les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur le lieu de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le gouvernement hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (doc. CX/FH 07/39/1). Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex (doc. CX/FH 07/39/2). Le document a été établi à partir des informations compilées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres comités du Codex et, le cas échéant, à y donner suite.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapport des consultations ad hoc d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) présentés par les aliments et questions apparentées (doc. CX/FH 07/39/3). Ce document rédigé conjointement par la FAO et l'OMS dresse le bilan des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge (doc. CX/FH 07/39/4). Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de code d'usages à l'étape 2 pour qu'il soit remanié par un groupe de travail présidé par le Canada et diffusé aux fins d'observations à l'étape 3. Les observations à ce sujet sont présentées dans le document CX/FH 07/39/4-Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle et l'hygiène des denrées alimentaires (doc. CX/FH 07/39/5). Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de code d'usages à l'étape 2 pour qu'il soit remanié par un groupe de travail

présidé par les États-Unis d'Amérique et diffusé aux fins d'observations à l'étape 3. Les observations à ce sujet sont présentées dans le document CX/FH 07/39/5-Add.1.

Point 6 de l'ordre du jour. Critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer (doc. CX/FH 07/39/6). Un groupe de travail présidé par l'Allemagne par a rédigé l'Avant-projet de critères microbiologiques. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 07/39/6-Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans les (jeunes) poulets de chair (doc. CX/FH 07/39/7). La Commission a approuvé ces directives comme nouveau travail à sa 30^e session. Le Comité est invité à examiner le document de travail sur l'avant-projet de directives rédigé par le groupe de travail présidé par la Nouvelle-Zélande et la Suède.

Point 8 de l'ordre du jour. Principes et lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques : Annexe II : Directives relatives aux paramètres de gestion des risques microbiologiques – à l'étape 4 (doc. CX/FH 07/39/8). Le Comité est invité à examiner les propositions soumises par le groupe de travail présidé par les États-Unis d'Amérique.

Point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer le lancement de nouveaux travaux à condition qu'ils soient conformes aux objectifs à moyen terme et approuvés par la Commission ou son Comité exécutif..

- (a) **Étude du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH.** Le Comité serait invité à étudier le rapport du groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations reçues en réponse au document CX/FH 07/39/9, dans lequel sont rassemblées les propositions de nouveaux travaux soumises par les pays membres en réponse à la lettre circulaire CL 2007/7-FH. Le document CX/FH 07/39/9 doit être rédigé par l'Inde.

Point 10 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé des dates et du lieu probables de sa prochaine session.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trente-sixième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.